

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
VILLE DE BERGHEIM



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 MARS 2020**

Le neuf mars deux mille vingt à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie. La séance était présidée par Monsieur Pierre BIHL, Maire.

Etaient présents :

Monsieur BIHL Pierre, Maire, Monsieur LEY Jean-Paul, Madame SCHNEIDER Elisabeth, Monsieur MEYER Daniel, Madame MEDDAD Nadia et Monsieur THIRIAN Nicolas, Adjointes au Maire, Madame ROLLI Gabrielle, Messieurs HAAG René, HAAG Jean-Pierre, HALLER Jean-François et BOHN Christian, Mesdames HEIMBURGER Corinne, ANTONI Sandrine et HALBOUT Sidonie, Monsieur PLATZ Frédéric et Madame STAEHLY GOMES Rosalie, Conseillers Municipaux.

Absent excusé et représenté : néant.

Absentes excusées et non représentées :

Madame FREYBURGER Anne-Cécile et Madame ERMEL Laura, Conseillères Municipales.

Absent non excusé :

Monsieur HALBEISEN Aurélien, Conseiller Municipal.

Assistait à la réunion : Madame Valérie DEJONGHE, Secrétaire Générale.

Autre participante excusée :

Madame LE BERRE Dominique, responsable de la trésorerie de Ribeauvillé.

---oooOooo---

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal régulièrement convoqué en date du 04 mars 2020. Il salue cordialement l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 2020
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Approbation du compte administratif 2019 du budget principal de la ville
4. Approbation du compte de gestion 2019 du budget principal de la ville
5. Affectation du résultat de la section de fonctionnement 2019 du budget principal de la ville
6. Subventions communales 2020
7. Aides humanitaires 2020
8. Fiscalité directe locale : Fixation des taux d'imposition 2020
9. Approbation du budget primitif de la ville 2020
10. Rapport des comptes rendus de commissions
11. Points divers - Communications

POINT 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 FEVRIER 2020

Aucune observation n'ayant été formulée ni par écrit, ni oralement, le Maire déclare le procès-verbal définitivement adopté.

POINT 2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** Madame Valérie DEJONGHE, secrétaire de séance
- **NOMME** Madame Rosalie STAEHLY GOMES, rédacteur des points divers

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Monsieur le Maire, Pierre BIHL cède la présidence à Madame Elisabeth SCHNEIDER, 2^{ème} Adjointe au Maire, qui soumet le compte administratif 2019 à l'approbation et au vote du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir passé en revue et dans le détail les différents comptes,

- **ATTESTE** la régularité des comptes
- **DONNE** quitus au Maire
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion
- **ARRETE** le compte administratif de l'exercice considéré comme suit :

Budget Principal - excédent global de clôture : 1 532 629.06 €

Les restes et recettes à réaliser s'élèvent à :

- | | |
|-----------------------|---------------------|
| ▶ Restes à réaliser | 694 415.95 € |
| ▶ Recettes à réaliser | 329 778.00 € |

L'excédent réel global dégagé se chiffre à 1 167 991.11 € pour le Budget Principal.

Mis aux voix, le compte administratif 2019 est approuvé à l'unanimité
(Monsieur le Maire n'a pas participé au vote).

POINT 4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le compte de gestion de l'exercice 2019 établi par le Receveur Municipal de Ribeauvillé.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, s'être assuré des identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2019 du budget principal de la ville

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.

Monsieur le Maire reprend la présidence de l'assemblée et remercie les membres pour la confiance qu'ils viennent de lui témoigner.

POINT 5. AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2019 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

VU l'instruction ministérielle M14 sur la comptabilité des communes, des établissements publics communaux et intercommunaux

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

PB

- **DECIDE** d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 comme suit :
- **598 584.46 €** au compte 1068 « **Autres réserves** » repris en recettes budgétaires du budget primitif 2020

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 6. SUBVENTIONS COMMUNALES 2020

Sur proposition du Maire et avis favorable des Commissions Réunies le 05 mars 2020,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'allouer pour l'exercice 2020 les subventions telles qu'établies dans le tableau ci-annexé, *sous réserve du nombre exact de jeunes licenciés vérifiés par les services*
- en ce qui concerne l'attribution de subventions scolaires, **DECIDE** d'octroyer à chaque élève, domicilié à Bergheim, participant à un voyage ou à un séjour scolaire, une subvention communale à hauteur de 10€/jour avec nuitée(s)
- **PRECISE** que les critères d'attribution sont les suivants :
 - voyages ou séjours scolaires avec nuitées, organisés pendant le temps scolaire
 - subvention calculée sur la base du nombre de nuitées
 - versement de la subvention sur présentation d'une attestation de voyage ou de séjour délivrée par l'établissement scolaire
- **PRECISE** que les séjours en classe verte feront l'objet d'une instruction particulière
- **CHARGE** le Maire de procéder à l'instruction des demandes de subventions scolaires et exceptionnelles et à leur liquidation, étant précisé que les décisions prises feront l'objet d'une communication régulière au Conseil Municipal
- **AUTORISE** le Maire à signer tous actes à intervenir à cet effet
- **IMPUTE** la dépense aux articles 6574, 65738 et 657362 du budget où figure une ouverture de crédit suffisante

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 7. AIDES HUMANITAIRES 2020

Sur proposition du Maire et avis favorable des Commissions Réunies le 05 mars 2020,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'allouer pour l'année 2020, les aides humanitaires suivantes :

ARTICLE	ORGANISMES	CA 2019 EN €	BP 2020 EN €
6574	ASSOCIATION AIDES	150,00	150,00
6574	ASSOCIATION ESPOIR	600,00	600,00
6574	AFSEP (Sclérosés en plaque)	200,00	200,00
6574	EMMAUS CENTRE ALSACE	300,00	300,00
6574	ASSOCIATION LIBRE	200,00	200,00
6574	ASSOCIATION BURKINA dite STE VERONIQUE	500,00	500,00
6574	ASSOCIATION SYNDICALE DES FAMILLES MONOPARENTALES (ASFMR)	100,00	100,00
6574	BANQUE ALIMENTAIRE DU HAUT-RHIN	250,00	250,00
6574	ECOLE ALSACIENNE DE CHIENS GUIDES D'AVEUGLES	150,00	150,00
6574	ENFANTS DE TCHERNOBYL	200,00	200,00
6574	LA CROIX BLEUE	200,00	200,00
6574	LA MANNE	200,00	200,00
6574	LIGUE CONTRE LE CANCER	500,00	500,00
6574	RESTAURANTS DU COEUR DU HAUT-RHIN	200,00	200,00
6574	SEPIA	200,00	200,00
6574	SOCIETE DES AMIS DES AVEUGLES ET MALVOYANTS 68	150,00	150,00
6574	LES AMIS D'UN COIN DE L'INDE ET DU MONDE LACIM	350,00	350,00
6574	ELA (Association Européenne contre les Leucodystrophies)	150,00	150,00
6574	APAEI ST-ANDRE/CERNAY	200,00	200,00
6574	ASSOCIATION 1-2-3 CŒURS	0,00	200,00
TOTAL		4 800,00	5 000,00

- **IMPUTE** la dépense à l'article 6574 du budget où figure une ouverture de crédit suffisante

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 8. FISCALITE DIRECTE LOCALE : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2020

VU la réforme de la fiscalité directe locale impliquant dès 2020 un gel des taux de taxe d'habitation de ceux appliqués en 2019

Sur proposition du Maire et avis favorable des Commissions Réunies le 05 mars 2020,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de maintenir pour l'année 2020 les taux des contributions directes locales tels qu'établis en 2019 comme suit :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 8.43 %
- Taxe Foncières sur les Propriétés Non Bâties : 36.77 %

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 9. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE 2020

Préambule : les chiffres 2019 confirment une gestion rigoureuse de la commune qui maintient une bonne capacité d'autofinancement et permet de poursuivre les investissements sans recourir à l'emprunt depuis 2015 (étant précisé que le montant du capital restant dû de l'emprunt en cours au 01/01/2020 est de 393 750 €). La section de fonctionnement 2020 s'équilibre à 2 596 000 € et en section d'investissement à 3 018 500 €.

Le résultat de la section de fonctionnement 2019 soit 598 584.46 € est affecté en totalité à la section d'investissement du budget 2020. La capacité d'autofinancement est en baisse par rapport aux résultats des années 2012 et 2018 (comportant des recettes exceptionnelles entre autres en 2018 portant sur la perception de la redevance R2 exceptionnelle dans le cadre de l'aménagement de la route de Sélestat), mais en progression par rapport aux exercices 2010 à 2011 et 2013 à 2017.

Pour mémoire : les taux d'imposition n'ont pas subi de hausse depuis 2018.

Dans la section de fonctionnement, la principale dépense demeure les charges de personnel pour 914 100 € soit 42.06 % des dépenses réelles. Les autres dépenses : charges à caractère général et autres charges sont en légère augmentation. En recettes, la section de fonctionnement présente une légère baisse liée principalement aux ventes de bois programmées, aux diminutions d'une des contributions des Sablières J. LEONHART (*PM, à titre de régularisation sur 3 exercices*) et de l'attribution de la compensation de la C.C.P.R., ainsi que la diminution prévisionnelle de la dotation forfaitaire et de la D.C.R.T.P..

Dans la section d'investissement, les dépenses d'équipement représentent 2 176 595 €. Elles concernent essentiellement : les travaux de mise en conformité et de sécurité des bâtiments communaux, entre autres du Centre Sportif et Culturel comportant également la transformation de la salle jaune en salle de réunion et de vestiaires, les travaux de cristallisation de la Tour du Pelzkappel, les projets d'aménagement de la place du Dr Pierre Walter, du chemin rural Pflaenzerweg et de sanitaires à l'école primaire.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le budget primitif.

Sur proposition du Maire et avis favorable des Commissions Réunies le 05 mars 2020,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de voter le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2020
- de voter un crédit de 50 000 € au titre des gratifications de Noël 2020 à imputer à l'article 6411 pour une somme de 35 000 € et à l'article 6413 pour un montant de 15 000 €
- de fixer l'enveloppe globale annuelle du régime indemnitaire à 80 000 €

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 10. RAPPORT DES COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS

Sans objet.

POINT 11. POINTS DIVERS - COMMUNICATIONS**11.1 Communication d'une décision du Maire**

- Décision n° 003/2020 du 06/03/2020 portant sur le non usage du droit de préemption urbain de M. le Maire aux demandes d'aliénation d'immeubles enregistrées.

11.2 Liste des emplois dont les agents doivent être logés par nécessité de service

- VU l'arrêté ministériel du 14 décembre 1954 relatif aux conditions d'occupation par des agents des communes et de certains établissements publics communaux, d'immeubles appartenant à ces collectivités ou détenus par elles
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale
- VU l'article 21 de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 complétant le dispositif réglementaire de l'arrêté ministériel susvisé
- VU la délibération n° 51 du 12 décembre 1991 fixant la liste des emplois dont les agents doivent être logés par nécessité de service, à savoir pour le gardien de la police municipale et le gardien du centre sportif et culturel
- VU le décret n° 2012-752 du 09 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement
- VU l'arrêté du 22 janvier 2013 relatif aux concessions de logement accordées par nécessité absolue de service et aux conventions d'occupation précaire avec astreinte pris pour l'application des articles R.2124-72 et R.4121-3-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques
- VU les articles R.2124-64 à R.2124-74 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques
- VU l'avis favorable provisoire n° DIV EN2020.12 du Comité Technique en date du 09 mars 2020

Considérant qu'un logement de fonction peut être attribué après avis du comité technique pour nécessité absolue de service :

- aux agents qui ne peuvent accomplir normalement leur service sans être logés sur leur lieu de travail ou à proximité notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité,
- à certains emplois fonctionnels,
- à un seul collaborateur de cabinet.

Considérant que par application de l'article R.2124-67 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la concession de logement accordée par nécessité absolue de service comporte la gratuité du logement, hors charges locatives

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'abroger** la délibération n° 51 du 12 décembre 1991 fixant la liste des emplois dont les agents doivent être logés par nécessité de service, susvisée
- en conformité avec la réglementation en vigueur, **de fixer et d'attribuer** un logement de fonction pour nécessité absolue de service au concierge du Centre Sportif et Culturel
- **de charger** le Maire de fixer le montant mensuel des charges locatives dues par le bénéficiaire par arrêté
- **d'autoriser** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et notamment les décisions d'attributions complétées des obligations précises liées à l'octroi du logement

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

11.3 Rapport d'activité et compte administratif 2019 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport d'activité ainsi que du compte administratif 2019 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

11.4 Approbation du programme de travaux d'aménagement de la place du Dr Pierre Walter

- VU la délibération n° 10 du 23 juillet 2018 approuvant le programme de travaux d'aménagement de la place du Dr Pierre Walter tel qu'établi par l'ADAUHR-ADT68
- VU la délibération n° 13.7 du 25 février 2019 portant sur l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre à l'entreprise SETUI Infrastructures de 68-Colmar
- VU le programme de travaux tel qu'établi par SETUI, estimé à 1 210 777 € HT, y compris les travaux de restauration de la fontaine et diverses options

33

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le programme de travaux tel qu'établi par SETUI Infrastructures et en décide l'exécution dès que le financement est assuré
- **SOLLICITE** une subvention, aussi élevée que possible, pour la réalisation desdits travaux auprès :
 - de la **Région Grand Est**, au titre du Fonds de Soutien aux Investissements des Communes Rurales (*hors travaux de voirie, de réseaux et de parkings*)
 - du **Département du Haut-Rhin**, au titre des amendes de police en ce qui concerne l'aménagement de parkings
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la suite à y réserver et l'**AUTORISE** à signer tous actes à intervenir à cet effet

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

11.5 Avenant au contrat d'étude concernant la fourniture d'électricité

- VU la décision du Conseil Municipal de la Commune de Bergheim n° 12 du 23 juillet 2018 portant sur son adhésion à ce groupement de commandes et d'en être le coordonnateur
- VU l'extrait des délibérations du Comité Directeur n° 2 du 30 août 2018 portant sur l'adhésion du SIE au groupement de commandes pour la fourniture d'électricité
- VU le projet d'avenant n° 1 du contrat d'étude, de contrôle et d'assistance à maîtrise d'ouvrage, portant sur la prolongation dudit contrat d'étude, plus précisément, sur la passation des marchés subséquents jusqu'au 31/12/2022 (date de fin de validité de l'accord-cadre électricité) et sur le montant des honoraires du Cabinet STUDEN de Colmar
- VU la décision n° 5.1 du 07 mars 2020 du Comité-Directeur du SIE de Bergheim, Saint-Hippolyte et Environs approuvant ledit avenant du contrat d'étude

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 du contrat d'étude susmentionné
- **PREND ACTE** que le montant des honoraires du Cabinet STUDEN Ingénieurs Conseils 68-COLMAR s'élève à 6 240 € TTC, à répartir sur 3 exercices budgétaires (2020, 2021 et 2022) entre la Commune et le SIE de Bergheim, St-Hippolyte et environs à hauteur de 50 % chacun, soit la somme de 3 120 € TTC
- **INSCRIT** cette dépense à l'article 6226
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

11.6 Régime indemnitaire des techniciens territoriaux (RIFSEEP)

- VU la délibération du Conseil Municipal n° 7 du 15 octobre 2018 instaurant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
- VU la délibération du Conseil Municipal n° 13.4 du 1^{er} avril 2019 portant sur le régime indemnitaire des techniciens concernés par un report au 1^{er} janvier 2020 pour leur adhésion au RIFSEEP
- VU le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DETERMINE** pour le cadre d'emploi des techniciens, les groupes de fonctions et montants plafonds annuels comme suit :

concernant l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) :

Filière technique		
Techniciens territoriaux		
Groupe 1	Direction d'un service, niveau d'expertise supérieur, direction des travaux sur le terrain, contrôle des chantiers, ...	Montant maximum applicable aux agents de l'Etat : 17 480 € Montant maximum retenu : 17 480 €
Groupe 2	Responsable proximité, fonctions d'expertise, encadrement de fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des agents de la filière technique...	Montant maximum applicable aux agents de l'Etat : 16 015 € Montant maximum retenu : 12 000 €
Groupe 3	Adjoint au responsable d'équipe, Contrôle de l'entretien et du fonctionnement des ouvrages, surveillance des travaux d'équipements, de réparation et d'entretien des installations mécaniques, électriques, électroniques ou hydrauliques, surveillance du domaine public, ...	Montant maximum applicable aux agents de l'Etat : 14 650 € Montant maximum retenu : 10 000 €

concernant le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) :

Filière technique		
Techniciens territoriaux		
Groupe 1	Direction d'un service, niveau d'expertise supérieur, direction des travaux sur le terrain, contrôle des chantiers, ...	Montant maximum applicable aux agents de l'Etat : 2 380 € Montant maximum retenu : 2 380 €
Groupe 2	Responsable proximité, fonctions d'expertise, encadrement de fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des agents de la filière technique, ...	Montant maximum applicable aux agents de l'Etat : 2 185 € Montant maximum retenu : 2 185 €
Groupe 3	Adjoint au responsable d'équipe, Contrôle de l'entretien et du fonctionnement des ouvrages, surveillance des travaux d'équipements, de réparation et d'entretien des installations mécaniques, électriques, électroniques ou hydrauliques, surveillance du domaine public, ...	Montant maximum applicable aux agents de l'Etat : 1 995 € Montant maximum retenu : 1 995 €

- **DIT** que les autres dispositions de la décision n° 7 du 15 octobre 2018 demeurent inchangées et s'appliquent également à ce cadre d'emploi
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents y afférents

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

11.7 Personnel communal

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** des recrutements suivants :

- Monsieur FIEDLER Bernard, adjoint technique contractuel, à temps non complet, pour la période du 02 mars au 20 juin 2020 (renouvelable), en remplacement de l'agent Monsieur RINN Jeff,
- Madame GALEA Nathalie, adjoint administratif contractuel, à temps complet, à compter du 21 avril prochain pour une durée de 3 mois (renouvelable), en remplacement d'un agent en congé de maternité.

93

Il NOTE également la mutation de l'agent Monsieur BETTY Matthieu, agent de maîtrise territorial titulaire, à effet du 1^{er} mai prochain, à la commune de 67-Batzendorf. A cet effet, un appel à candidatures sera lancé prochainement, le cas échéant.

11.8 Démarrage des travaux de renouvellement du réseau d'Eau Potable place du Dr Pierre Walter et rue de la Poudrière

Le Conseil Municipal est informé que les travaux susmentionnés démarreront le 14 avril prochain pour être achevés le 30 juin 2020, suivis des travaux d'aménagement complet de la place. A noter que les fêtes et manifestations prévues sur cette place seront organisées soit sur le parking du jardin de ville ou dans les remparts.

11.9 Coronavirus - COVID19

Monsieur le Maire informe que toutes les informations utiles relatives à l'épidémie du Coronavirus - COVID-19 sont consultables sur le site <https://www.haut-rhin.gouv.fr/Actualites/Actualites-du-Prefet-et-des-Sous-Prefets/2020/Coronavirus-Point-de-situation-dans-le-Haut-Rhin>, étant précisé que les élections municipales des 15 et 22 mars prochains sont maintenues.

11.10 Le point « Divers » est traité et rédigé comme suit par Madame Rosalie STAEHLY GOMES :

- Monsieur René HAAG rappelle la diffusion d'une émission « Invitation au voyage » sur ARTE ce lundi à 16H30, comportant un reportage sur Bergheim. Il est évoqué la possibilité de le diffuser sur le site internet de la ville, étant précisé que ce reportage est disponible sur le site <https://www.arte.tv/fr/videos/RC-014340/invitation-au-voyage/RC-015591/1-incontournable/>.

---0000000---

Mot du Maire

Chers collègues, chers amis,

A l'issue du dernier Conseil Municipal de notre mandat, je souhaite vous remercier très sincèrement pour votre confiance, votre soutien et votre engagement. Ce travail en équipe nous aura permis de poursuivre le développement harmonieux de notre commune et du cadre de vie de nos habitants. Au cours de ces 6 années, nous avons réussi à mener à terme des investissements importants : la réfection de la route de Sélestat et du faubourg Saint Pierre, la restauration de la Porte Haute, la rénovation de chemins ruraux avec la pose de dalles alvéolées, le renouvellement de nos réseaux d'eau, la mise en accessibilité de nos nombreux bâtiments communaux, la création de la salle de tennis de table, la construction du nouvel atelier municipal et l'aménagement d'un Centre de Première Intervention pour notre corps communal, le city park et l'implantation de caméras de vidéosurveillance.

Nous avons réussi à conserver nos 4 fleurs et nos 3 libellules, réalisé de nouveaux parcours pédagogiques, organisé la journée citoyenne, facilité l'implantation de la nouvelle maison de retraite et la réalisation de nouveaux logements.

Nous avons, avec le Comité de jumelage, développé nos échanges avec la commune de Courthézon et participé au bien vivre ensemble à Bergheim en apportant notre soutien constant aux associations et au Comité des Fêtes.

Avec le concours précieux de Madame Fabienne Oberlé du bureau d'études OTE Ingénierie, nous avons réussi à mettre en place un Plan Local d'Urbanisme, après 4 années de travaux en réunions de commission et de nombreuses rencontres avec nos habitants. Ce nouveau document d'urbanisme répond aux 3 axes principaux que nous souhaitions retenir : la préservation de notre patrimoine, la réaffectation des bâtiments inoccupés et des logements vacants, et une extension mesurée de notre zone constructible.

Voilà en raccourci, le bilan de ces 6 années où l'activité fut intense et dont nous pouvons tous être fiers.

Je tiens une nouvelle fois à vous remercier toutes et tous : Adjointes et Adjoints, Conseillères et Conseillers Municipaux, membres de nos commissions, pour tout le travail réalisé, pour votre confiance et votre soutien, remercier nos responsables de services, Valérie Dejonghe, travailleuse infatigable, compétente, réactive et dotée d'une conscience professionnelle exceptionnelle, François Muller pour sa grande disponibilité, que nous avons mis à l'honneur lors de son départ à la retraite, Quentin Meyer et l'ensemble de nos agents qui remplissent leurs missions avec professionnalisme et dévouement, chacune et chacun dans sa fonction.



D'autres investissements sont déjà engagés et leur financement vient d'être validé dans le cadre de notre Budget 2020, ils serviront de bon tremplin à la nouvelle équipe qui sera élue dimanche prochain.

Il me reste à souhaiter une bonne retraite municipale à celles et ceux qui comme moi ont décidé de raccrocher et je souhaite bon vent et bonne route à la nouvelle équipe municipale qui nous succèdera.

De part mes fonctions au Conseil Départemental, je resterai à votre écoute, à votre disposition et vous assure de mon entier soutien.

*Pierre BIHL
Maire de BERGHEIM*

---oooOooo---

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21 heures 35 minutes.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SEANCE DU 09 MARS 2020**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 2020
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Approbation du compte administratif 2019 du budget principal de la ville
4. Approbation du compte de gestion 2019 du budget principal de la ville
5. Affectation du résultat de la section de fonctionnement 2019 du budget principal de la ville
6. Subventions communales 2020
7. Aides humanitaires 2020
8. Fiscalité directe locale : Fixation des taux d'imposition 2020
9. Approbation du budget primitif de la ville 2020
10. Rapport des comptes rendus de commissions
11. Points divers - Communications

NOM & PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION
BIHL Pierre	Maire		
LEY Jean-Paul	1 ^{er} Adjoint		
SCHNEIDER Elisabeth	2 ^{ème} Adjointe		
MEYER Daniel	3 ^{ème} Adjoint		
MEDDAD Nadia	4 ^{ème} Adjointe		
THIRIAN Nicolas	5 ^{ème} Adjoint		
ROLLI Gabrielle	Conseillère Municipale		
HAAG René	Conseiller Municipal		
HAAG Jean-Pierre	Conseiller Municipal		
HALLER Jean-François	Conseiller Municipal		
BOHN Christian	Conseiller Municipal		
HEIMBURGER Corinne	Conseillère Municipale		
ANTONI Sandrine	Conseillère Municipale		
HALBOUT Sidonie	Conseillère Municipale		
PLATZ Frédéric	Conseiller Municipal		
FREYBURGER Anne-Cécile	Conseillère Municipale	<i>Excusée</i>	
HALBEISEN Aurélien	Conseiller Municipal	<i>Non excusé</i>	
STAEBLY GOMES Rosalie	Conseillère Municipale		
ERMEL Laura	Conseillère Municipale	<i>Excusée</i>	

SUBVENTIONS 2020

<i>SOCIETES LOCALES</i>		<i>CA 2019</i> <i>EN €</i>	<i>BUDGET 2020</i> <i>EN €</i>
› Amicale des Sapeurs-Pompiers		400,00	400,00
› Accordéon Club	* 1 élève x 10 mois x 15 €	450,00	150,00
› Société d'Histoire de Bergheim		2 000,00	1 600,00
› Œuvres Sociales du Personnel de la Ville de Bergheim		4 500,00	4 500,00
› Tennis Club S.T.L.C.	* 38 licenciés x 10 €	260,00	380,00
› Sports Réunis de Bergheim	* 44 licenciés x 10 €	500,00	440,00
› Subvention exceptionnelle pour un tournoi international en Autriche "Bodensee-Pokal", du 29 mai au 1er juin 2020			400,00
› Cercle St-Sébastien	* 80 licenciés x 10 €	790,00	800,00
› Tennis de table	* 122 licenciés x 10 €	560,00	1 220,00
› Judo-Club "KODOKAN"	* 14 licenciés x 10 €	110,00	140,00
› Moto-Club	* 18 licenciés x 10 €	210,00	180,00
› Roller-Club	* 16 licenciés x 10 €	160,00	160,00
› Comité des Fêtes	› Diverses fêtes et animations (dont 2 400 € pour les concerts organisés par la Ville). Une avance de la subvention pourra être versée par manifestation à la demande du Comité des Fêtes et le solde après production des pièces justificatives de dépenses	18 600,00	21 000,00
› Comité de Jumelage avec la Commune de COURTHEZON		4 000,00	4 000,00
› Amicale des Donneurs de Sang de Bergheim		150,00	150,00
› Association des Parents d'Elèves de l'Ecole des Remparts de Bergheim			300,00
› A.P.P. (subvention exceptionnelle pour aide à l'achat du chauffe-eau)			700,00
› Syndicat Viticole de Bergheim (confusion sexuelle sur la base de 20€/hectare)		3 000,00	6 500,00
› Syndicat Viticole de Bergheim (enherbement)		1 500,00	1 500,00
› Syndicat des producteurs de fruits de la région de Ribeauvillé		300,00	300,00
<i>ORGANISMES DIVERS</i>			
› Ecole de Musique EMGH (Guémar/St Hippolyte)	* 5 élèves x 10 mois x 15 €	150,00	750,00
› Ecole de Musique "Les Ménétriers" de Ribeauvillé	* 14 élèves x 10 mois x 15 €	1 950,00	2 100,00
› Association Musique et Culture du Haut-Rhin		100,00	100,00
› Association des Jeunes S/Pompiers Ribeauvillé	* 2 élèves x 50 €	50,00	100,00
› Club Vosgien de St-Hippolyte		500,00	500,00
› Aides humanitaires		4 800,00	5 000,00
› Subventions scolaires		320,00	1 200,00
› Subventions exceptionnelles (provision)		0,00	1 030,00
› Aide à la rénovation des maisons anciennes		4 918,15	8 000,00
› Association "En Coulisses" (subvention exceptionnelle, spectacle à la synagogue du 06/04/19)		350,00	0,00
› Association SPROCHRENNER (subvention exceptionnelle)			200,00
› Ecole Primaire de Bergheim (subvention exceptionnelle, classe verte du 14 au 18/01/2019)		2 850,00	0,00
› Amis du Taennchel (subvention exceptionnelle projet de réhabilitation du cabanon du Wurzel)			2 500,00
	<i>Article 6574 TOTAL</i>	53 478,15	66 300,00
› Association Foncière de Bergheim	<i>Article 65738 TOTAL</i>	3 100,00	3 100,00
› C.C.A.S.	<i>Article 657362 TOTAL</i>	2 000,00	4 000,00
	TOTAL GENERAL	58 578,15	73 400,00